FABRIQUE FRANÇAISE DE PANSEMENTS ANTISEPTIQUES DE LILLE

M. THÉRY - LILLE

Savons Théry

Antiseptiques, Médicamenteux, Neutres, Parfumés

SAVON CHIRURGICAL AU FORMOL (1)

L'emploi des savons Antiseptiques et Médicamenteux tend à se généraliser de plus en plus. Les découvertes scientifiques récentes ont montré qu'à côté des affections spéciales pour lesquelles ils peuvent devenir le piège, elle servent d'organe de transmission à un grand nombre d'infections d'origine microbienne. Depuis de longues années, l'emploi des savons médicamenteux, goudron, soufre, etc., s'adressait avec succès à la catégorie des maladies cutanées et les effets bienfaisants de cette thérapeutique si simple en ont généralisé l'emploi. A côté de ces savons, il était nécessaire d'avoir une catégorie spéciale de savons destinés à assurer d'une façon continue l'antisepsie de la peau, en particulier pour les personnes chargées des soins à donner aux malades et qui peuvent si facilement transporter d'un sujet à un autre les germes infectieux de la maladie qu'ils soignent.

Les SAVONS THERY antiseptiques et médicamenteux répondent à ces nombreuses indications.

Savons Médicamenteux

Le traitement des affections spéciales de la peau par les savons médicamenteux est, dans la majorité des cas, préférable à leur traitement par les simples lotions ou les applications de pommades ou d'onguents. L'action particulière du savon sur la peau, jointe au frottement léger que nécessite son emploi, permet en contact direct plus parfait et une pénétration plus facile du médicament dans les différentes couches de l'épiderme et du tissu, points essentiels pour que le médicament puisse agir d'une manière efficace sur les germes infectieux souvent logés dans la profondeur des tissus.

Les nombreuses expériences pratiquées avec les SAVONS THERY ont démontré que, par leur composition chimique, leur neutralité absolue, ils remplissaient les conditions les plus parfaites, ne produisant jamais d'irritation de la peau, si délicate soit-elle ; on obtient par leur emploi, un nettoyage parfait de la peau, qu'ils débarrassent de toutes ses impuretés, de toute la matière sébacée qui la recouvre, la mettant dans les meilleures conditions pour recevoir l'action du médicament incorporé dans le savon. Il ne s'agit plus que de savoir, pour chaque affection, quelle est la composition du savon que l'on doit employer, et à quel médicament l'on doit s'adresser pour en obtenir la guérison.

Savon Théry à la Glycérine. — Son emploi s'impose dans toutes les irritations légères, dartres, gravasses, engelures, et pour rapporter la souplesse de la peau. Donne de bons résultats dans le traitement de la séborrhée.

Savons Théry à la Lanoline, à la Vaseline. — Ces médicaments ayant la propriété de s'absorber facilement par la peau sont indiqués spécialement comme émollients pour faire tomber les squames et les croûtes. Ils trouveront leur emploi dans l'eczéma sec, l'ichtyose, le psoriasis, la séborrhée sèche, le pemphigus, l'érithème simple.

Savon Théry au camphre. — Son effet est remarquable dans les affections prurigineuses, pour calmer les démangeaisons (prurigo).

Savons Théry à l'Ichtyol, à la Résorcine. — Ces médicaments sont des corps réducteurs dont l'emploi rapporte les tissus, diminue la congestion et les exsudations dans les affections aiguës, ils agissent dans la séborrhée grasse, l'alopécie, l'acne, la teigne tonsurante, le eczéma.

Savon Théry au Goudron. — L'action du goudron consiste à ramener un certain degré d'acuité dans les inflammations chroniques de la peau, ce qui permet leur guérison plus rapide. Il trouva son emploi dans toutes les éruptions sèches et squameuses (eczéma sec, etc.).

Savon Théry à l'Huile de cade. — Même emploi que le savon au goudron. Donne de bons résultats dans le traitement du psoriasis.

Savon Théry au Bois de Panama. — Entretient la propreté et l'hygiène de la chevelure. Très efficace dans la pelade.

Savon Théry à l'Iode. — Son action est remarquable dans la trichophytie (teigne tondante).

Savon Théry à la Résorcine. — Son emploi donné de très bons résultats dans les altérations pigmentaires de la peau (vitiligo, taches de rousseur).

Savon Théry au Borax de soude. — Donne en quelques jours la guérison de l'acné ponctué.

Savon Théry à l'Acide salicylique. — Son action est remarquable dans le traitement de l'acne, soit à la période de suintement, soit à la période de desquamation.

Savon Théry au Baume du Pérou. — Le Baume du Pérou cicatrise, avec le soufre, le traitement par excellence de la gale. Quelques savonnages avec le savon au Baume du Pérou suffisent pour faire disparaître tous les parasites logés dans la peau.

Savon Théry sulfureux. — Même action que le savon au Baume du Pérou. S'emploie avec succès dans le traitement des affections cutanées quand la période inflammatoire est passée. Agit sur la peau comme stimulant du système circulatoire périphérique. Cette action en rend son emploi indispensable aux rhumatisants, aux arthritiques, aux goutteux, afin de faciliter l'élimination par la peau de toutes les produits de combustions organiques qu'ils doivent faire disparaître de l'organisme.

Savon Théry au Naphtol. — Donne d'excellents résultats dans le traitement des affections cutanées, en particulier dans l'eczéma, la pityriasis versicolor, et les affections prurigineuses, pour calmer les démangeaisons qu'elles occasionnent.

Savon Théry au Salol. — S'emploie contre la sycosis, le psoriasis, la favus, la teigne tondante, et, en général, toutes les démangeaisons.

Savon Théry au Goudron de Pallanza. — L'action simultanée des deux médicaments incorporés dans ce savon lui donne des propriétés dérivatives puissantes. Tout particulièrement efficace pour les soins du cuir chevelu dans les cas de chute de cheveux légère sans affection déterminée.

Savons Antiseptiques

Les connaissances approfondies que nous possédons à l'heure actuelle grâce aux nombreuses découvertes de Pasteur et de ses élèves, sur les affections d'origine microbienne, leur mode de développement et leurs procédés de transmission, rendent indispensable l'emploi permanent des savons antiseptiques. Chacun sait avec quelle facilité se propagent les affections cutanées d'origine microbienne, la furonculose, par exemple, ou les affections générales telles que la septicémie, l'infection puerpérale, la scarlatine, la fièvre typhoïde, etc. Aussi, les médecins recommandent-ils la plus grande propreté des mains pour les personnes appelées à donner leurs soins aux malades. C'est par un lavage fréquent suivi de lotions antiseptiques que l'on obtient la désinfection nécessaire pour éviter au malade ci à son entourage la transmission de ces maladies.

Les Savons Antiseptiques Théry remplissent à merveille ce double rôle. Leur emploi ne cause aucune irritation de la peau, et le principe antiseptique qui leur est incorporé donne une désinfection parfaite à la peau soumise à leur usage.

Savon Théry à l'Acide borique. — Doit prendre place dans toutes les familles soucieuses de leur hygiène pour le lavage quotidien de la peau de la figure, du cou, des mains. Empêche la production des furoncles, des irritations et des rougeurs de la peau, évite la suppuration des boutons d'acné et des érosions du derme.

Savons Théry au Goélier, à la Créoline. — Trouvent leur emploi spécial dans la toilette intime de l'homme et de la femme. Arrête, d'une façon absolue et rapide, les irritations produites par le séjour des sécrétions.

Savon Théry au Thymol. — Recommandé tout spécialement pour la toilette des jeunes enfants. Calme les irritations produites par l'urine et les matières fécales. Son emploi est indiqué dans le cas de la ténéité de siège.

Savons Théry à l'Acide phénique et au Formol. — Leur emploi est de toute nécessité pour les médecins, sages-femmes, infirmiers, gardes-malades, gardes-couches et toutes personnes chargées de donner leurs soins aux blessés, aux accouchées et aux personnes atteintes de maladies contagieuses.

Savons Théry de toilette à la Violette, à l'Eau de Cologne, à la Peau d'Espagne.

Savon à la Pierre Ponce, pour les mains. 951

(1) Nous recommandons tout spécialement aux Chirurgiens l'emploi du Savon au Formol, entre non autre antiseptique puissante, le Formol a la propriété de durcir l'épiderme et de lui rendre son intégrité profondément altérée par le brossage prolongé indispensable pour débarrasser la surface cutanée des matières grasses qui la recouvrent et faire disparaître les nids à microbes que constituent les lamelles cornées superficielles de la peau.

ANNONCES LÉGALES

Etudes de Me I. MONTEUUIS, Avoué à Dunkerque, rue du Sud, n° 2, et de Me Ed. GALLOO, Notaire à Bergues.

VENTE

sur licitation judiciaire

aux enchères publiques, en l'Etude et par le ministère de Me GALLOO, Notaire à Bergues.

Le JEUDI 29 JUIN 1911, à deux heures de l'après-midi, d'une

MAISON de Campagne

de la moitié de la nue propriété d'une FERME, de TERRES à LABOUR, de MAISONS d'HABITATION et de CAMPAGNE, situées en la ville de Lille et en les communes de Meteuil - en - Weppes, Radinghem, Annappes et St-André-les-Lille, le tout plus amplement désigné ci-après.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra qu'en vertu de la grosse délivrée en forme exécutoire d'un jugement contradictoirement rendu entre les parties ci-après nommées par le Tribunal Civil de première instance de Dunkerque, le onze Mai 1911, enregistré et signifié ;

Et aux requêtes, poursuites et diligences de :

1° M. Gustave-Charles-Joseph Vandroy, négociant, demeurant à Bergues, veuf de Mme Marie-Georgine-Adèle Jasper ;

2° M. André Vandroy, négociant, demeurant à Bergues ;

3° M. Etienne Vandroy, sans profession, demeurant à Pile de Vancouver (Colombie Britannique, (Canada) ;

4° Mme Julia Vandroy, épouse de M. Charles Bernard, négociant, avec lequel elle demeure à Roubaix, et ce dernier tant en son nom personnel au besoin que pour assister et autoriser sa femme ;

5° M. Alfred-Charles-Marie-Joseph Vandroy, négociant, demeurant à Roubaix ;

6° M. Gustave-Paul-Marie-Joseph Vandroy, sans profession, demeurant à Bergues ;

7° Mme Madeleine-Jeanne-Marie-Joseph Vandroy, épouse de M. Gustave Benoist, négociant, avec lequel elle demeure à Arras, et ce dernier tant en son nom personnel au besoin que pour assister et autoriser sa femme ;

8° M. Paul-Marie-Joseph Vandroy, sans profession, demeurant à Bergues ;

9° Mlle Marie-Louise-Eugénie-Joséphe Vandroy, sans profession, demeurant à Bergues

Demandeurs ayant pour avoué constitué Me Isidore MONTEUUIS, exerçant près le Tribunal Civil de première instance de Dunkerque, demeurant audit lieu.

D'une part ;

En présence ou après appel de :

M. René Jasper, marchand brasseur, demeurant ci-devant à Neuville-sur-l'Escaut et actuellement à Douai, rue de l'Abbaye-du-Pré, n° 48.

« En sa qualité de tuteur ad hoc de : 1° Mlle Jeanne-Marie-Joséphe Vandroy, née à Bergues, le 12 Novembre 1891 ; 2° M. Jean Charles-Alfred-Marie-Joseph Vandroy, né audit lieu, le 29 Avril 1893 ; 3° Mlle Germaine-Mathilde-Marie - Joséphe Vandroy, née audit Bergues, le 23 Janvier 1895 ; 4° M. Léon-Gérard - Marie - Joseph Vandroy, né au même lieu, le 13 Juillet 1897 et 5° Mlle Simonne-Alice-Marie-Joséphe Vandroy, née à Bergues, le 29 Novembre 1898, »

Défendeurs ayant pour avoué constitué Me Georges DUMONT, exerçant près le Tribunal Civil de première instance de Dunkerque, demeurant audit lieu.

D'autre part ;

Et encore en présence ou après appel de :

M. Anatole Jaspar, négociant, demeurant à Lille, rue de la Grande-Allée.

« En sa qualité de subrogé-tuteur ad hoc des mineurs Vandroy susnommés ».

Encore d'autre part ;

Il sera procédé le JEUDI 29 JUIN 1911 à deux heures après-midi, en l'étude et par le ministère de Me GALLOO, notaire à Bergues, à la vente sur licitation judiciaire, aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur et à l'extinction des feux conformément à la loi, des immeubles dont la désignation suit :

DÉSIGNATION

Commune de Le Maisnil-en-Weppes et Radinghem

Article premier

La moitié de la nue-propriété d'une Ferme d'une contenance totale de 8 hect. 94 ares 74 centiares avec Bâtiments d'exploitation, cour, jardin et pâture, n°s 110 P, 112, 113, 114, 12, 8, 27, 25, 26, 38, 83, 85, 86, 149 et 258.

Commune d'Annappes

Article deuxième

La moitié de la nue propriété de 15 ares 12 centiares de Terres à labour numéro 481 du plan cadastral.

Ville de Lille

Article troisième

La moitié de la nue-propriété d'une maison, située à Lille, rue des Ponts-de-Comines, n°s 13 et 15.

Commune de Saint-André-les-Lille

Article quatrième

La moitié de la nue propriété d'une Maison de Campagne et jardin potager, rue Jeanne-d'Arc, n° 26, numéros 755, 756, 811 et 915 du cadastre.

Article cinquième

Une Maison de Campagne avec jardin, sise à Saint-André-les-Lille, rue de l'Eglise, n° 9, et 7 ares 20 centiares de lande numéro 79 P de la section A du cadastre.

OCCUPATION

L'article premier est occupé par M. Poilet-Lesaffre, pour 9 années, du 1er octobre 1908, au fermage annuel de 1.125 francs plus impôts, suivant bail reçu par Me GALLOO, notaire à Radinghem, le 23 Mai 1901.

L'article deuxième est occupé par le sieur Charles Pernil, moyennant 28 francs 75 par an, plus impôts.

L'article troisième est occupé par M. Henri Facquez, moyennant 3.570 francs par an, plus impôts, suivant bail reçu par Me DUPUY, notaire à Bergues, le 15 Mars 1898.

L'article quatrième est occupé par Mme veuve Routley, pour 9 années, du 1er Octobre 1903, moyennant 1.300 francs par an, plus impôts, suivant bail reçu par Me VALLOIS, notaire à Wambrechies, le 25 Novembre 1903.

L'article cinquième est occupé par M. Joseph de Haes-d'Hervilly, banquier, suivant bail reçu par Me VALLOIS, notaire à Wambrechies, le 26 Octobre 1901, moyennant un loyer annuel de 850 francs plus impôts et ce pour neuf années du 15 Mars 1903.

ENTRÉE EN JOUISSANCE

Les adjudicataires pourront disposer de l'article cinquième, comme de chose leur appartenant en toute propriété et jouissance à compter du jour de l'adjudication.

Et des autres articles, ils en seront propriétaires du jour de l'adjudication et en seront la jouissance à l'expiration de l'usufruit de Madame Jasper-Magnin, sus nommée.

MODE DE VENTE ET MISES A PRIX

Les immeubles à vendre seront exposés aux enchères soit par lots séparés, soit par réunion ou subdivision de lots ou en masse, selon la mode la plus avantageuse aux vendeurs et seront adjugés à l'extinction des feux, au plus offrant et dernier enchérisseur.

Indépendamment des charges, clauses et conditions du cahier des charges, les immeubles dont s'agit seront exposés aux enchères, conformément au prescrit du jugement susénoncé, sur les mises à prix, savoir :

Pour l'article premier, à douze mille francs, ci. 12.000 fr.

Pour l'article deuxième, à cent cinquante francs, ci. 150 fr.

Pour l'article troisième, à vingt-cinq mille francs, ci. 25.000 fr.

Pour l'article quatrième, à neuf mille francs, ci. 9.000 fr.

Pour l'article cinquième, à dix mille francs, ci. 10.000 fr.

Total des mises à prix : cinquante-six mille cent cinquante francs, ci. 56.150 fr.

S'adresser pour tous renseignements :

1° A Me GALLOO, notaire à Bergues, commis pour la vente et dépositaire du cahier des charges ;

2° A Me Isidore MONTEUUIS, avoué à Dunkerque, poursuivant la vente ;

3° A Me Georges DUMONT, avoué à Dunkerque, colicitant.

Fait et rédigé à Dunkerque, le 26 Mai 1911.

Pour extrait :

L'Avoué poursuivant,

(Signé) : I. MONTEUUIS.

Enregistré à Dunkerque, le 27 Mai 1911, folio 97, case 21. Reçu un franc 88 centimes, décimes compris.

2219 (Signé) : LEVIE.

Cabinet de M. Georges FERRET

Liquidateur

75, rue Boucher-de-Perthes, 75

LILLE

Téléphone 22.57

CESSION

DEUXIÈME PUBLICATION

En exécution de la loi du 17 Mars 1909.

Suivant acte sous seings privés en date à Lille du 12 Mai 1911, Monsieur Jules DELVAL, demeurant à Lille, a vendu à une personne dénommée audit acte, le fonds de commerce, à usage de CAFE-BAR qu'il exploite à Lille, 48, rue Arago.

Ensemble la clientèle, l'achalandage, le matériel ainsi que le droit au bail des lieux servant à son exploitation moyennant prix et conditions arrêtés entre les parties.

Délai d'opposition expirant le 15 Juin 1911.

Election de domicile en le cabinet de M. G. FERRET, Liquidateur à Lille, 75, rue Boucher-de-Perthes. 2209

Avis de Cession

PREMIÈRE PUBLICATION

Par acte sous seings-privés, en date du 3 Juin 1911, et conformément à la loi, il appert que M. et Mme Bonvoux-Hennequin, cafetiers - restaurateurs, demeurant à Lille, 29, rue St-Etienne, ont cédé à Mme Veuve Palmyre Delvère, sans profession, demeurant à Lille, rue du Faubourg-des-Postes, 1, leur fonds de commerce. Les oppositions seront reçues chez Mme Veuve Delvère, dans les délais légaux. 2205

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE

Par jugement du 2 Juin 1911, le Tribunal a admis au bénéfice de la liquidation judiciaire, Mme Veuve DUHAMEL, Marchande, 120, rue de Paris, à Lille, et a nommé M. Descamps Juge-Commissaire ; et Wannebroucq, liquidateur provisoire. 2207

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE

Par jugement du 2 Juin 1911, le Tribunal a admis au bénéfice de la liquidation judiciaire, M. Arthur DEPIEUX, lingerie, 86, rue Léon-Gambetta, à Haubourdin, et a nommé M. Delesalle Juge-Commissaire ; et M. Fromaux, liquidateur provisoire. 2206

VENTES DIVERSES

Etudes de Me DESBOUSSEAUX, Notaire à Lille, boulevard de la Liberté, 143, et de Me TAMBOISE, Notaire audit Lille, rue de Bourgogne, n° 23.

A VENDRE

Le LUNDI 19 JUIN 1911, à deux heures, salle des adjudications des Notaires de Lille, 7, rue de Puébla, sur la mise à prix de 8.000 francs.

VILLE DE LILLE

Rue Jeanne-Maillotte, 27

à usage d'Estaminet, arrentée jusqu'au 15 Mars 1924, louée 1.200 francs par an, plus impôts et assurance. 11|2210

VÉLO 60 fr. bon vélo, état neuf, jantes bois, gardes-boue, roue libre, trein, guidon rever. A VENDRE d'occasion, ci beau vélo dame, bonnes condit. S'ad. 125, r. Pierre-de-Roubaix, à Rx. Pressé. no.324

CESSIONS

Epicerie-Droguerie

dans chef-lieu de canton très important de la Somme. Magnifique installation et beau logement. Affaire de 1er ordre, à céder après fortune. 30.000 fr. au minimum de vente annuelle rapportant 6.000 fr. de bénéfices nets. Prix à débattre 6.000 francs.

S'adresser à M. L. GAMBIER, 13, rue Robert-de-Lusarches, à Amiens. Téléphone 2.16. 2206

OFFRES ET DEMANDES d'Emplois

On demande des Joyauteurs ou meuleurs en ferre, et des ajusteurs. Ecrire au bureau du journal aux lettres P.N.M. 9|2172

Usine à gaz du Nord

demande CONTRE - MAITRE, connaissant bien les fours à cornues, la fabrication si un peu d'électricité. Ecrire avec références à A.B., au bureau du journal. no.338

DIGESTIF & RAFRAICHISSANT

Bêtises de Cambrai

DESPINOY

Créateur & Inventeur

EN VENTE

Dans toutes les bonnes Epiceries, Pâtisseries et Buffets des gares et de l'Exposition de Roubaix

Se **MÉFIER** des **Contrefaçons**

218

Agence Régionale de Banques

14, rue Meurein, Lille

Achat, Vente, Echange de tous titres cotés ou non. no.2120

MESDAMES Si vous êtes inquiètes pour vos époques, écrivez en confiance à G. LACROIX, Pharmacien - Spécialiste, 39, rue Neuve, à Lille qui vous donnera tous renseignements demandés (2e année). no.2090

LES CONSERVES dans les Ménages

Le Traité de fabrication des Conserves, de Louis Bouillet, est envoyé gratuitement et franco en en faisant la demande de notre part à l'auteur, 8, rue Voltaire, MONTREUIL-s/-BOIS. no.2112

SAGE-FEMME de 1re CLASSE

La Maison d'accouchement de MADAME GAUQUIÉ 35, boulev. Bigo-Danel, Lille (tramways H. A. K. P. F.) prend pensionnaire à toute époque, place et adopte enfants. Maison sérieuse et de confiance, 25 plus réputées de la région du Nord de la France. Consultations tous les jours, de 2 h. à 4 h. Chambres particulières d'un confort moderne, salle de bains. Situation exceptionnelle. Jardin. Vie de famille. Discrétion d'honneur. Maison recommandée par le Corps médical. no.2085

RENSEIGNEMENTS

sur dot, conduite, caractère, santé, etc., en vue de mariage.

RECHERCHE

de gens disparus successions auteurs, lettres anonymes, etc.

SURVEILLANCE DISCRÈTE

et recherche de preuves d'inconduite, emploi du temps, etc.

OFFICE DES RECHERCHES 120, rue des Postes, 120, Lille 6|2180

DETTES

M. Nagelidinger, demeurant à Somain, préviens le public, qu'à partir de ce jour, il ne reconnaîtra plus les dettes que pourrait contracter sa femme, née Marie Pidou, dit Mme Charles. 2204

PRÊT à tous s. signature, arg. en 4 jours. Remb. à vol. AIDE MUTUEL, 130, Fg St-Denis, PARIS 7|2174

Descentes de Matrice

Pessaires Hodge, Gariel, Dumontpallier, Bernier sur planche avec ceinture

C.-J. VIVIEZ AO

Bandages, Bas à varices, Ceintures abdominales modèle, sur le corps par des Dames

80, rue Esquermoise, 80, LILLE

CATALOGUE

2077

Prêts aux Fonctionnaires

S'adresser : Louis DESCARPENTRIES, 9, rue Alexandre-Leleux, à Lille. no.1793

PILULES PÉRIODIQUES DE PARACELSE (L'AROPH) 2124

ÉCHANTILLON GRATIS

à TOUS d'un produit composé d'HERBES et de PLANTES SPÉCIALES, assurant la GUÉRISON RADICALE et sans retour des Vices du Sang, Eczémas, Dartres, Ulcères variqueux, Maladies de peau, Plaies, Boutons Acné, Sycosis, Psoriasis, Rhumatismes Hémorroïdes, Constipation, Sciatique. 20 ans d'un succès incomparable. Ecrire, spécifier le mal et joindre 0 f. 30 timbres pr port cette. VANDAME, Officier Instruction Publique, Chevalier du Mérite Agricole, Pharmacien Spécialiste, 20, rue du Vieux-Marché-aux-Poulets, à 3 minutes de la Gare, LILLE. 2128

MESDAMES En cas de Troubles périodiques, de suppression ou de régularités et irrégularités irrégulières des époques, vous vous débarrasserez facilement en quelques jours et sans danger, avec une seule PRÉPARATION ANTIPHLOGISTIQUE. Envoi discret avec Brochure explicative contre remboursement ou 1 fr. adressés à M. GATTEF, Pharmacien Spécialiste, à Armentières (Nord). no.2084

LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE

PROTECTION MUTUELLE

Société de Secours-Mutuels autorisée

CONSTITUE A TOUS

pour 6 francs par MOIS versés pendant 20 ANS

UNE RENTE ET UN CAPITAL DE 1.000 FR.

Garanti par l'Etat au cas de décès.

108, BOULEVARD MAGENTA, PARIS. — Téléphone : 446-27

DEMANDER LES NOTICES GRATUITES. — ON ACCEPTE DES DÉLÉGUÉS. no.216

LE BON GÉNIE

4, Rue du Vieux-Marché-aux-Moutons, LILLE

Vend de tout à Crédit

à partir de UN franc par semaine ou QUATRE francs par mois BICYCLETTES, VÊTEMENTS, MOBILIERS, MACHINES A COUDRE

CONDITIONS DE FAVEUR AUX FONCTIONNAIRES

Expéditions, Emballages, Echantillons, Catalogues franco

PREMIÈRES COMMUNIONS

Maisons à CALAIS, DUNKERQUE et SAINT-QUENTIN 2073

SPORTS & JEUX

CYCLISME

Vanderstuyft, vainqueur de Sérès, au Vélodrome de Lille

Les engagements sont arrivés nombreux pour la grande course de 100 kilomètres organisée le 11 juin, par le Vélodrome de Lille (Croisé Laroche) et la direction va se voir obligée de sélectionner les meilleurs d'entre les 41 noms inscrits.

A l'heure actuelle, la participation de Léon Vanderstuyft est assurée. Le nom de Vanderstuyft est populaire dans le Nord de la France et en Belgique, on sait qu'il est synonyme de courage. En ce moment, Léon Vanderstuyft est en pleine forme, il l'a prouvé le 21 mai dernier à Paris en tenant tête à Sérès et en triomphant brillamment.

Les autres stayers seront également de grande classe et tout fait présager une course aussi intéressante que celle de Lavalade-Didier-Tirbon, dont le souvenir est encore dans la mémoire de tous les spectateurs qui eurent la chance d'assister à leur lutte fantastique.

Une grande fête cycliste internationale au « Stadium » de l'Exposition internationale du Nord de la France.

Une fête sans précédent aura lieu le dimanche 18 juin, à Roubaix. — Des concours de fanfares cyclistes, de sections de trompettes et de mouvements d'ensemble.

Pour le dimanche 18 juin, le « Nord-Touriste » organise, d'accord avec la Ligue Vélocipédique Belge, un concours de fanfares-cyclistes, de sections de trompettes et de mouvements d'ensemble. Ce spectacle original et intéressant à la fois, qui n'a pas été organisé en France depuis 1906, à cause des frais considérables qu'il entraîne, sera donné dans un cadre on ne peut plus favorable : le « Stadium » de l'Exposition.

***

Course Vélocipédique Tourcoing-Armentières et retour (Dimanche 18 juin 1911)

La Société « Les Joyeux Cyclistes » informe les amateurs qu'elle organise, comme chaque année, une course sur le parcours de Tourcoing-Armentières et retour (50 kilomètres) pour le dimanche 18 juin prochain.

300 francs de prix seront distribués aux vainqueurs, parmi lesquels deux prix spéciaux en espèces seront réservés aux coureurs handicapés. Cet handicap sera de 5 minutes pour les coureurs ayant obtenu un 1er ou un 2e prix pendant les années 1910-1911.

Les inscriptions sont reçues au siège de la Société, à Tourcoing, 99, rue du Moulin-Fagot. — Droit d'inscription : 1 fr. 50.

AUTO PNEUS VELO

DUNLOP

2088

MOTOCYCLISME

Baudecloque lance un défi au champion du Monde André

Nous apprenons que le célèbre motocycliste français Baudecloque vient de lancer un défi au champion du monde André surnommé le démon belge.

Un match entre les deux meilleurs motocyclistes du monde ne serait rien moins que sensationnel.

FOOTBALL

Un match de Rugby au Stadium de Roubaix

Voici la composition de l'équipe des « meilleurs joueurs parisiens » qui rencontrera au Stadium, lundi à 4 heures et demie du soir, l'équipe première du Sporting Club Universitaire de France.

Arrière : Talavignes (ancien capitaine du Stade Toulousain) actuellement équipier premier du Racing-Club de France.

3/4 : M. Large (capitaine du C.A.S.G. 1 de Paris), Varvier, équipier premier du Racing International 1908-1909-1910-1911, Besset, équipier premier de l'A.S.F., Fauvé (capitaine du Sporting Club de Versailles).

Demis : A. Hubert, équipier premier de l'A.C.F., formera avec Peyroutou, la meilleure ligne de France. International 1908-1909-1910-1911, Peyroutou, capitaine de Périgueux, le meilleur demi d'ouverture de France, la saison dernière, International 1911, a fait partie de l'équipe qui a battu l'Ecosse.

Avants : M. Hubert, capitaine de l'A.S.F.I., Marquant, capitaine du Vélo Sport d'Alfort, L. Cornet, capitaine du Paris-Université Club 1, Berneron, équipier premier du Stade Français, a joué Nord-Sud (1910) Possibres-Probables (1910), Paris-Londres (1911), Pellonsse, équipier premier de l'Union Athlétique de Lillourne, Hullin, équipier premier du Paris-Université Club, Tellier, excellent joueur du Racing Club de France, Rolland, capitaine du Cercle Amical (1).

La première réunion de Rugby sera un véritable gala sportif, le team que nous venons de présenter est formidable et nous aurons la bonne fortune d'assister à un match émotionnant. Avec des individualités comme Humbert et Peyroutou, le fameux demi international, l'équipe représentative des Clubs Parisiens sera difficile à battre. D'autre part le Sporting-Club Universitaire de France désire aussi gagner et fera tout ce qu'elle pourra pour cela. Il y a donc du sport en perspective pour lundi après-midi, et pas un sportman ne voudra manquer cette réunion.

Rappelons le prix des places : Tribunes d'honneur, 4 fr. — Tribune (de chaque côté de la tribune d'honneur), 2 fr. — Premières (côté face aux tribunes) 1 fr. — Secondes (place derrière le but), 0.50.

GYMNASTIQUE

A Denain. — Le concours international de gymnastique s'annonce sous les auspices les plus favorables comme devant surpasser tous les concours régionaux antérieurs. Les adhésions reçues par le Comité d'organisation atteignent un quantum qui ne fut jamais égalé. Une indiscrétion nous permet de mentionner que plus de 3500 gymnastes évolueront dans la ville. A quoi attribuer ce succès sans précédent dans les solennités gymniques ? Tout d'abord au dévouement sans bornes du président Jeannenot et du monitteur général Fièvez dont les noms seuls sont le garant de la justice et de l'impartialité qui présideront au concours, et puis au bon renom de la ville de Denain, connue partout comme ville des plus hospitalières. L'annonce de cette si importante fête a déjà provoqué un tel enthousiasme que l'appel fait par le C. d'O. en vue d'une souscription, destinée à récompenser toutes les sociétés, a été entendu et l'écho rapporte que les listes de souscription seront tôt couvertes de signatures, car pas un Denaisien ne faillira à son devoir.

De plus, les craintes qui s'étaient élevées contre le logement de cette arrivée extraordinaire de gymnastes semblent se dissiper. Tous les hôteliers, restaurateurs et cabaretiers ont tenu à honneur de solliciter plusieurs sociétés. Bientôt toutes seront logées. Que ceux qui désireraient posséder quelques gymnastes tassent leur demande au plus tôt, car c'est à regret que nous nous verrons forcés d'en refuser à bref délai.

Imp. du Progrès du Nord, rue de Béthune, 27, LILLE.

Le gérant : Ch. LEBRUN.